

Image not found or type unknown



Curatelle renforcée

Par **Momon**, le **03/11/2021** à **09:30**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère en 2011 , je suis parti en dépression et au niveau financier je faisais n'importe quoi. Maintenant cela fait 7 ans que cela dure et on me met une prolongation malgré le consentement du docteur pour une simple Curatelle ou l'arrêt définitif. Alors pour une simple erreur de parcours je dois payer le prix fort , jusqu'à quand ? Que je meure ? Je vous signale que j'ai fait une demande de recours mais j'attends toujours la réponse ! Que dois je faire, car j'en peux plus de cette situation. Merci à vous , Cordialement.